

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE

**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Virements et ouvertures de crédits - Décision modificative n°1**

Monsieur Guy GILLOT, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'exécution du budget 2006 implique de procéder à un ajustement des comptes du budget général où divers virements et ouvertures de crédits s'avèrent nécessaires.

Au budget principal, divers ajustements sont opérés se rapportant aux subventions accordées aux associations pour un montant de 7 007 €, et il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires, à hauteur de 255 350 € en section de fonctionnement, dont 169 000 € pour la fourniture et le transport de sel de déneigement.

Cette décision modificative est également l'occasion de mettre à jour le produit de la fiscalité directe locale tel qu'il résulte du vote des taux d'imposition.

On notera, en outre, des modifications liées à l'actualisation de la nomenclature M14 au 1er janvier 2006, tant au budget principal qu'au budget annexe du stationnement.

Il s'agit, par ailleurs, de prendre en compte le résultat de l'exercice 2005 de La Vapeur dans le budget annexe correspondant, à hauteur de 45 340,94 €.

Globalement, la décision modificative se résume par l'ouverture ou la suppression des crédits suivants :

Au budget principal :

- section de fonctionnement :	dépenses	255 350,00 €
	recettes	255 350,00 €
- section d'investissement :	dépenses	-166 870,00 €
	recettes	-166 870,00 €

Au budget annexe de La Vapeur :

- section d'investissement :	dépenses	45 340,94 €
	recettes	45 340,94 €

Au budget annexe du stationnement :

- section d'investissement :	dépenses	5 800,00 €
	recettes	5 800,00 €

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, par décision modificative n°1 au budget général de l'exercice 2006, arrêter les prélèvements, virements et ouvertures de crédits proposés dans le présent rapport.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT